

Image not found or type unknown



LOYERS IMPAYES RESIDENCE DE TOURISME LAGRANGE

Par **Elo44**, le **23/04/2012** à **16:53**

Bonjour,

Je souhaiterais entrer en contact avec les différents responsables d'associations de copropriétaires sur les résidences Resitel ci-dessous:

- Le Domaine des cents lacs à Cauterets
- Le Pic de l'Ours à Font Romeu
- Le Domaine des Cazelles à Cajarc
- Le Domaine de Bourgeac au Paradou
- Les Mazets de Gaugac à Gaugac
- Les Villas du Lac à Aureilhan
- Le Village de la Mer à Saint Cyprien
- Le Domaine des Pics d'Aran à Bagnères de Luchon
- Cap Green à Fréhel

Quelqu'un aurait-il les coordonnées téléphoniques de ces personnes??

D'avance, merci pour votre aide,

Par **darco**, le **29/04/2012** à **09:10**

bonjour elo44
le domaine de bourgeac est géré par soderev

Par **darco**, le **06/10/2012** à **18:33**

bonjour à tous
y a-t-il des propriétaires au domaine de bourgeac et y a-t-il une association de propriétaires constituée ou en voie de constitution?

Par **sibelle**, le **09/10/2012 à 16:04**

bonjour

Nous sommes propriétaires au domaine de Bourgeac et nous venons de recevoir un courrier de soderev nous informant de la mise sous le régime de le sauvegarde de cette société. Après informations auprès de lagrange propriétaire il faut attendre de savoir si la résidence est sur la liste des résidences concernées. Vu leur difficultés à régler les loyers, nous ne nous faisons pas trop d'illusions!
après renseignements auprès d'un avocat fiscaliste, il est important d'essayer de contacter les autres propriétaires. Je pense que l'on peut demander la liste des coordonnées à Lagrange.

Par **sandboh**, le **10/10/2012 à 11:26**

Meme situation pour nous, Le Domaine de Bourgeac.

Par **JRAS**, le **10/10/2012 à 13:24**

Bonjour,
Idem pour nous. Nous venons de recevoir le courrier de Soderev ce matin. Le loyer précédent avait déjà été amputé pour une soit disant avance sur charges, qui habituellement sont encaissées à une autres échéance de loyer.
Y a t-il une association pour le Domaine de Bourgeac.
PS: vu l'antériorité des Posts sur ce sujet, il semblerait que les problèmes aient débuté en mars.
crdt
Un propriétaire au Paradou

Par **sibelle**, le **10/10/2012 à 13:29**

D'après les informations sur le blog, il faut envoyer un courrier au Syndic pour avoir la feuille de présence des Assemblées Générales, il y a les noms et adresses des propriétaires. Après divers renseignements, il est très important de se regrouper entre propriétaires. Y a t'il des propriétaires à Azay le rideau également?

Par **JRAS**, le **10/10/2012 à 13:41**

Oui vous avez raison. Il y a un post déjà créé qui relatif au problème de loyers impayés de Lagrange.
Leurs démarches sont plus avancées car le problème remonte à mars.

Il semblerait que l'hémorragie se répande et que de nouvelles résidences Lagrange soient impactées. En ce qui nous concerne, plus de loyer à compter de fin septembre, cela signifie que les loyers pour Le domaine de Bourgeac ne seront pas versés en octobre.
crdt

Par **sandboh**, le **10/10/2012 à 14:42**

Il y a aussi un mouvement de propriétaires étrangers pour tous les résidences Lagrange:

http://www.frenchleaseback.net/forum/forum_posts.asp?TID=1260&PN=1&TPN=4

Par **JRAS**, le **10/10/2012 à 15:05**

Merci pour le lien.

Les courriers concernant le Domaine de Bourgeac sont récents et tout le monde n'a pas encore réagit.

Si des personnes peuvent apporter leurs "douloureuses" expériences face à cette situation plus que désagréable, elles sont les bienvenues. Nous sommes preneurs de leurs conseils. Quelles démarches engager? Quelles erreurs à éviter? Quelles sont les différentes issues auxquelles nous pouvons nous attendre?

A la lecture des témoignages sur le web, j'ai l'impression que les propriétaires, que nous sommes, soient très souvent lésés.

Merci
Crdt.

Par **sibelle**, le **10/10/2012 à 16:33**

Nous venons d'envoyer un courrier en recommandé au Syndic pour avoir la copie de la feuille de présence de l'AG pour les résidences de Paradou et Azay le Rideau ainsi nous aurons les coordonnées des propriétaires il est important de se regrouper face à leur proposition prochaine sur la baisse des loyers, nous avons la possibilité de refuser leur proposition si elle ne nous convient pas mais il faut trouver un autre gestionnaire...

Par **NADINE67**, le **12/10/2012 à 10:51**

Bonjour, nous sommes propriétaires à Montignac, résidence gérée par Soderev et nous avons reçu hier le même courrier de mise en sauvegarde de la société gestionnaire le 28.09.12.

Nous n'avons effectivement pas perçu le loyer au 30/09.

Notre AG des copropriétaires doit se tenir la semaine prochaine, mais malheureusement, nous ne pouvons nous y rendre. Par contre, j'ai envoyé un mail au syndic (Lagrange Syndic

Immobilier), car un grand nombre de copropriétaires sont débiteurs. Je ne comprend pas pourquoi et comment cela peut être possible, étant donné que les charges sont prélevés sur le loyer du 1er Trimestre.

Est-ce que cela peut également impacté les résultats de la résidence et donc le fait que nous ne percevons pas nos loyers?

J'ai contacté la personne qui nous a vendu le bien, qui m'a confirmé qu'un avenant au bail allait certainement nous être proposé.

Merci pour vos réponses.

Par **Irishshay**, le **12/10/2012** à **13:12**

Nous avons un site du propriétaire irlandais et britannique à Azay Le Rideau, lien ci-dessous:

http://finance.groups.yahoo.com/group/azay_france/

s'il vous plaît joindre

We have a site of Irish and UK owner in Azay Le Rideau, link below:

http://finance.groups.yahoo.com/group/azay_france/

please join

Par **sibelle**, le **12/10/2012** à **13:21**

A Irishshay

Nous essayons de nous regrouper entre propriétaire de Azay le rideau en France. Comment pouvons nous nous regrouper avec vous propriétaires étrangers , il y a le problème de l 'anglais?

Par **Irishshay**, le **12/10/2012** à **13:35**

Hi Sibelle

oui c'est un problème que mon Frenche est pauvre, je l'aide google traducteur. Cependant, nous avons maintenant 13 propriétaires sur notre site Web, qui sont très préoccupés par là des propriétés à Azay Le Rideau et je voudrais savoir ce que nous pouvons faire et où allons-nous partir d'ici.

Merci, Shay

Par **JOUFFLU57**, le **12/10/2012** à **20:59**

Domaine de Bourgeac.

Les propriétaires ont 2 mois pour déclarer leur créances au mandataire judiciaire. La marche à suivre est la suivante: regrouper en association les propriétaires et faire représenter nos intérêts par un avocat. Refuser catégoriquement tout avenant à notre bail, visant à réduire nos loyers. Se regrouper par résidence. Négocier résidence par résidence. La recherche d'un repreneur est prématurée à ce stade.

Par **bibounou54**, le **12/10/2012** à **21:06**

Très belle résidence aux baux de Provence...

Concernant la déclaration de créance, je suis quand même surpris de n'avoir eu qu'un courrier simple de Soderev, dans des relations locataire/propriétaire, il faut avoir une preuve d'information du propriétaire (RAR ou notification par huissier), j'interroge mon notaire sur ce point d'un bail commercial.

Il y a peut-être une faille...

Par **joelle69**, le **13/10/2012** à **10:12**

nous aussi nous avons un pb sur la résidence l'écrin des sybelles à la toussuire

lien utile

<https://sites.google.com/site/gestionnairelagrange/>

Par **JOUFFLU57**, le **13/10/2012** à **17:09**

Bibounou,

ne cherchez pas la faille. Les propriétaires sont les maillons faibles. Le principe est archi connu, vente d'appartements au dessus du prix du marché donc loyers élevés. Le système tourne pendant un temps, puis après avoir épuisé l'argent, mise en sauvegarde et négociation des loyers à la baisse. D'où l'impérieuse nécessité de regrouper les propriétaires en association pour négocier résidence par résidence, car Soderev va jouer sur la division et /ou l'isolement des propriétaires. Vous recevrez en temps utile de la part du mandataire judiciaire les documents pour déclarer vos créances

Cordialement

Par **LAGAIN**, le **25/10/2012** à **10:09**

A tous le co-proprétaires de logements LAGRANGE loués par SODEREV. Comme nous l'avons fait au GALIBIER et à PEEMOR PEN, vous devez vous regrouper par site, puis faire une association et désigner un avocat qui pourra vous défendre si vous êtes 75% de co-proprétaires.

C'est la seule façon de dénoncer l'ARNAQUE de LAGRANGE qui est le grand meneur pour ses installations dans des coins non rentables, alors qu'une simple étude de marchés leur aurait permis de savoir l'éventuelle rentabilité. Ne pas oublier de déclarer au mandataire l'ensemble des loyers jusqu'au terme du bail (conseil donné par l'avocat) ainsi SODEREV ne pourra pas repartir et LAGRANGE sera obligé de trouver une solution avec TOUS, car le passif de SODEREV n'est pas notre problème.

Pour les 2 sites cités plus haut nous sommes désormais dans les mains de l'avocat.

Si vous tenez à en savoir plus, n'hésitez à m'appeler, je réponds à TOUS : Jacky LAGAIN 02.32.33.39.30.

Le fait que LAGRANGE voit nos mails ne me dérange nullement, il s'en save depuis le début que j'ai fait action contre EUX.

Par **Rialcua**, le **03/06/2013** à **21:31**

voir : <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2012N29789>

Par **Rialcua**, le **03/06/2013** à **21:31**

voir : <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2012N29789>